

COMMUNE DE
SERMERSHEIM

67230



ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation rue de la paix
En agglomération

Le Maire de la Commune de Sermersheim,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles
L 2213.1 à 6 et 2542-1 à 4 ;

VU le Code de la Route et notamment l'article R 44 et R 225- ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977;

VU l'arrêté R 28 – 15 du Code Pénal ;

VU la demande présentée par **M. FURST Christian représentant la société FURST Charpente sise 2 rue des artisans à Bernardswiller.**

CONSIDERANT que pour assurer le bon déroulement du chantier sis 5 rue de la paix à Sermersheim et la sécurité des usagers, il convient de réglementer la circulation et fermer la rue à la circulation pendant le stationnement du camion.

ARRETE

Article 1^{er} : Pour permettre la rénovation d'une toiture :

- Date de début des travaux : 07/07/2025
- Durée des travaux : 2 semaines
- Date de fin des travaux : 19/07/2025
- Adresse : 5 rue de la Paix

Article 2 : Les restrictions ci-dessous seront mises en place au droit du chantier pendant toute la durée d'intervention :

- Stationnement interdit au droit du chantier

Article 3 : La rue de la paix sera fermée à la circulation à hauteur du numéro 5 pendant les travaux et libérée lorsque les travaux ne nécessitent pas l'utilisation du camion.

Article 4 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.
La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité du permissionnaire.

Article 5 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 6 : L'entreprise se chargera de remettre à l'identique, à ses frais ou aux frais du pétitionnaire, la chaussée.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Sous-Préfet, arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Cdt de la Brigade de Gendarmerie de BENFELD
- SDIS et Chef de Section Sapeurs Pompiers de Sermersheim
- M. FURST Christian (demandeur)

Sermersheim, le 04 juillet 2025

Le Maire,

Fernand WILLMANN

